

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 11 septembre 2014.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le préfet Jean-Luc Fortin, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, le vice-président, M. Gilles Lehouillier, ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2014-49**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - ✓ Ajouter le point 4AT) 4 – Demande d'avis du MAMOT concernant le règlement n° 241-14 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 101-00
  - ✓ Ajouter le point 4ENV) 4 – Participation de membres du comité de suivi et de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au colloque annuel de Réseau Environnement
  - ✓ Ajouter le point 4GEO) 1 – Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada
  - ✓ Retirer le point 4AT) 3 – Rapport du comité du Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2014

**Résolution n° C-2014-50**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 26 juin 2014.

Adoptée

Modification de la résolution n° 2012-100 « Changement du préfet membre du comité exécutif de la CMQ »

**Résolution n° C-2014-51**

Sur proposition de M. Jean-Luc Fortin, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

- De modifier la résolution n° C-2012-100 « Changement du préfet membre du comité exécutif de la CMQ » afin de remplacer la mention « sans droit de vote et de parole » par « sans droit de vote ». Le reste de la résolution demeure inchangé.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

### Plan de classement et calendrier de conservation des documents

#### **Résolution n° C-2014-52**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la CMQ n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte :

- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le règlement n° RAVQ-904 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec sur la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction des ponts de l'autoroute Henri-IV au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant

**Résolution n° C-2014-53**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-904 de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adoption du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis

**Résolution n° C-2014-54**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De féliciter la Ville de Lévis pour l'adoption de son Plan d'action de développement durable (PADD) et pour la forte synergie observée entre le PADD et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).
- D'offrir à la Ville de Lévis la collaboration de la CMQ à la mise en œuvre du PADD.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis du MAMOT concernant le règlement n° 241-14 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 101-00

**Résolution n° C-2014-55**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jean-Luc Fortin, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
  - Que la CMQ est d'avis que le règlement n° 241-14 adopté par la MRC de Bellechasse est sans impact sur le territoire métropolitain;
  - Que la CMQ est préoccupée par l'incidence à moyen et à long termes sur le territoire métropolitain des demandes répétitives d'ajout d'îlots déstructurés en zone agricole permanente réalisés en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bilan 2013 – Plan de gestion des matières résiduelles (CMQ Rive-Nord)

**Résolution n° C-2014-56**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Bilan 2013 du Plan de gestion des matières résiduelles (CMQ Rive-Nord).

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Environnement

Adoptée

Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

**Résolution n° C-2014-57**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 151 (L.CMQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) s'est vu conférer par le gouvernement du Québec la responsabilité d'élaborer un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la partie nord de son territoire, selon les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

ATTENDU QUE le PGMR de la CMQ est en vigueur depuis décembre 2004;

ATTENDU QU'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la LQE, il y a lieu de procéder à la révision du PGMR de la CMQ;

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 a défini de nouveaux objectifs à atteindre dans un proche avenir et que la CMQ a l'obligation de réviser son PGMR dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la CMQ, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Steeve Verret :

QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) amorce la révision de son PGMR;

QU'UN avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Environnement

Adoptée

### Comité communautaire du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

#### **Résolution n° C-2014-58**

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la Direction générale à actualiser le mandat et la composition du comité communautaire du Plan de gestion des matières résiduelles, selon le document joint en annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Environnement

Adoptée

### Participation de membres du comité de suivi et de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au colloque annuel de Réseau Environnement

#### **Résolution n° C-2014-59**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la participation de Mme Dominique Tanguay, MM. Laurent Proulx, Jean-Luc Fortin et Steeve Verret au colloque annuel de Réseau Environnement qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2014 à l'Hôtel Plaza Valleyfield et d'en assumer les frais en conséquence.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Responsable : Environnement

Adoptée

### Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada

#### **Résolution n° C-2014-60**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le renouvellement des logiciels de géomatique de la firme ESRI Canada au coût de 25 076,07 \$ incluant les taxes pour l'année 2014-2015.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-27

Responsable : Géomatique

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 22 mai 2014
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 11 juin 2014
- Dépôt de certificat de crédits
- Comparatifs annuels

Le secrétaire, Mme Marie-Josée Couture, dépose une pétition envoyée et signée par des citoyens relativement au RCI 2010-41.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2014-61**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2014-49 à C-2014-61, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRETÉAIRE